

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 20 juin 2017 à 18 heures 30

*Convocation du 14 juin 2017.*

*Sous la Présidence de Pierre POLARD, maire.*

*Étaient présents :* M. et Mmes David ALARY, Valérie BORY, Jean-Michel CABROL, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Véronique GALINIER, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Jean-Claude VIVANCOS.

*Procurations :* Erick GRANIER à Michel GARY, Béatrice MILESI à Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES à David ALARY

*Absents excusés :* Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, Corinne GALINDO

18h30 : ouverture de la séance. Secrétaire de séance : Pierre CUESTAS

Le compte rendu de la réunion du 11 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation des promesses unilatérales de vente pour l'acquisition de terrains nécessaires au projet de création de la zone d'aménagement les Cagnes
2. Approbation des budgets primitifs des budgets annexes ZA les Cagnes et gendarmerie
3. Remboursement d'un trop perçu de Taxe Locale d'Équipement (TLE) à l'état
4. Adhésion au dispositif porté par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) de l'Aude pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
5. Signature d'une convention de stage
6. Désignation des jurés d'assises
7. Charte d'engagement région Occitanie - préservation et mise en valeur du canal du midi
8. Attribution de subventions au club de boxe de Capestang et au Football Olympique Sud Hérault (FOSH)
9. Création d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dénommé « Lo Castel »
10. Lo Castel - tarification des activités pour la saison 2017/2018
11. Camping Municipal – détermination du montant de la caution pour la mise à disposition de badges
12. Cession d'un terrain à un particulier
13. Adhésion à l'association CAMINS
14. Rapports Annuels 2016 du Délégué sur les services publics d'eau potable et d'assainissement
15. Compte rendu des décisions du Maire
16. Questions diverses

### **1 – Approbation des promesses unilatérales de vente pour l'acquisition de terrains nécessaires au projet de création de la zone d'aménagement les Cagnes**

Les propriétaires de deux terrains, dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de l'opération d'aménagement sur le secteur des Cagnes, ont chacun signé une promesse unilatérale de vente au profit de la commune, pour un montant total de 295 050 €, qu'il convient de contresigner.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les deux promesses unilatérales de vente ainsi que tous les documents afférents à ces acquisitions.

## **2 – Approbation des budgets primitifs des budgets annexes ZA les Cagnes et gendarmerie**

Le Maire indique que la formalisation du budget de la ZA les Cagnes n'ayant pu être réalisée dans les délais, cette question sera débattue lors du prochain Conseil Municipal.

S'agissant du budget de la Gendarmerie, qui, étant assujetti à la TVA, est présenté pour ses montants HT, celui-ci s'établit comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
Travaux :	5 078 800 €	Emprunt :	5 000 000 €
Participation :	670 000 €	Subvention état :	748 800 €
	<b>5 748 800 €</b>		<b>5 748 800 €</b>

Il rappelle également que le projet en est au stade du recrutement de la maîtrise d'œuvre, par le biais d'un concours d'architecte. Quatre candidats viennent d'être admis à concourir et à nous remettre un projet architectural.

Le projet de budget est soumis au vote du Conseil Municipal, et est approuvé à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 4 – Michel Gary, Érick Granier, Florence Raynier, Véronique Galinier – ; Pour : 16).

## **3 – Remboursement d'un trop perçu de Taxe Locale d'Équipement (TLE) à l'état**

Cette demande, justifiée par le versement trop important de TLE par le bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme, nécessite, au préalable, la mise en œuvre d'une décision modificative au budget principal de la commune, selon le modèle ci-après (qui ne modifie pas l'équilibre général du budget) :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
c/10223 : + 1 961 €	
c/020 : - 1 961 €	

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement du trop-perçu de 1 961 € de TLE à l'état, ainsi que la décision modificative au budget principal de la commune nécessaire à la réalisation de l'opération comptable qui en découle.

## **4 – Adhésion au dispositif porté par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) de l'Aude pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Ce dispositif, auquel la commune peut adhérer en sa qualité de commune membre du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA), lui-même adhérent au SMMAR, nous permettrait d'actualiser notre PCS en bénéficiant de l'aide financière de l'Europe et du département de l'Hérault. Seul, 20% du coût de l'actualisation resterait à la charge de la commune.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au dispositif porté par le SMMAR dans le cadre de l'actualisation de notre PCS.

## **5 – Signature d'une convention de stage- stagiaire de l'enseignement supérieur.**

Le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation et précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non. Dans ce cadre, Mme Marion NEGRE a demandé à effectuer un stage au sein des services de la Commune, LO CASTEL, visites musée et collégiale.

Le Maire demande au Conseil de délibérer sur le principe de l'instauration d'une gratification dans la limite de 15 % du plafond mensuel de sécurité sociale et de l'autoriser à signer les conventions à intervenir.

A l'unanimité le Conseil institue le versement d'une gratification et autorise le Maire à signer les conventions à venir.

## 6 – Désignation des jurés d'assises

Selon l'arrêté préfectoral du 6 avril 2017 et comme chaque année ; il convient de procéder au tirage au sort de 9 personnes dans la liste électorale de la commune, afin d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2018.

JUSTE	THIBAUT	14 rue du Muscat	01/11/1992
COSTE épouse ORTIZ	MICHELLE	14 rue Floquet	23/03/1968
MARCHETTI	PIERRE	14 rue neuve	27/03/1941
CUNIN	PATRICE	4 rue Georges Brassens	16/02/1953
COURBON	JOSIANE	Chemin Claverie	02/02/1946
LOUBRIEU épouse JULIEN	CHANTAL	2 rue de la pie grièche	19/03/1946
CARILLO	DAVID	Hameau du Viala	18/08/1970
OULES	CHRISTOPHE	12 rue Casimir Péret	27/02/1972
CANS	LAURA	16 rue Ignace Malet	12/06/1996

## 7 – Charte d'engagement région Occitanie - préservation et mise en valeur du canal du midi

La Préfecture et la Région Occitanie proposent à l'approbation du Conseil le texte d'une charte d'engagement qui constitue une déclaration d'intention et d'adhésion commune aux valeurs qui caractérisent le caractère unique et exceptionnel du Bien « canal du Midi » en vue de sa préservation et de sa mise en valeur.

Les objectifs de cette charte sont

- de construire une relation de partenariat entre les différents acteurs publics et privés qui réponde aux nécessités de préservation et de mise en valeur du canal du midi.
- d'établir un socle commun d'engagements destinés à la préservation et à la mise en valeur de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien, fondement de son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- d'affirmer la solidarité territoriale inhérente à cette inscription et e concerne les démarches impactant le Canal du Midi engagées par chacun des signataires afin d'assurer une protection et une valorisation homogène, commune et durable.

Jacques Maurand indique qu'il s'abstiendra car il n'est pas d'accord sur le procédé imposé aux communes et qui aura pour conséquence un désengagement de l'Etat au profit de la région.

Le maire soumet au vote le texte de cette charte : adopté à la majorité,

contre : 0, abstention 4 (Jacques Maurand, Anne Marie Ducla, Sylvie Gisbert, Pierre Polard pour 16.

## 8 - Attribution de subventions au club de boxe de Capestang et au Football Olympique Sud Hérault (FOSH)

Le club de boxe de Capestang (ASBC) sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2017. Compte tenu de la doctrine communale en la matière, il pourrait lui être attribué la somme de 100 €.

Le club de football Sud Hérault (FOSH), qui organise des tournois pour les enfants et les adolescents nous sollicite également, à titre exceptionnel.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 100 € à l'ASBC pour l'exercice 2017, et d'une subvention exceptionnelle de 250 € au FOSH.

## 9 - Création d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dénommé « Lo Castel »

La création d'un EPIC permettra de pérenniser la gestion de la structure. L'EPIC sera composé d'un conseil d'administration, d'un Président et d'un directeur, et sera doté d'un budget autonome par rapport au budget de la commune.

Il facilitera également le développement des activités de « Lo Castel ».

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 4 – Michel Gary, Érick Granier, Florence Raynier, Véronique Galinier – ; Pour : 16), approuve la création d'un EPIC dénommé « Lo Castel » et autorise le Maire à poursuivre la procédure utile à sa mise en place.

## 10 - Lo Castel - tarification des activités pour la saison 2017/2018

Il convient de valider, pour la prochaine saison 2017/2018, les activités culturelles et sportives qui seront proposées ainsi que leurs tarifs.

ACTIVITÉS		TARIF ANNUEL	TARIF TRIMESTRIEL
<b>Gym / stretching</b>	1h / semaine	125 €	42 €
	2h / semaine	175 €	59 €
<b>Judo</b>	4/5 ans	105 €	35 €
	A partir de 6 ans et jusqu'à 15 ans	125 €	42 €
	Ados/adultes	135 €	45 €
<b>Jujitsu</b>		125 €	42 €
<b>Zumba</b>		125 €	42 €
<b>Danse (éveil/jazz/classique)</b>	4/9 ans	125 €	42 €
	10/15 ans	140 €	47 €
<b>Arts plastiques et créatifs</b>	4/8 ans	105 €	35 €
	9/12 ans	125 €	42 €
<b>Sophrologie</b>		175 €	59 €
<b>Yoga</b>		165 €	55 €
<b>Guitare</b>			123 €
<b>Poterie et modelage</b>	Adultes	130 €	44 €
<b>Atelier customisation</b>	Adultes	130 €	44 €
<b>Atelier photo avec Smartphone et tablette</b>	Ados/adultes	130 €	44 €
<b>Arts ludiques</b>	Adultes	130 €	44 €
<b>Art du fil</b>		45 €	15 €
<b>Body Ballet</b>	Adultes	125 €	42 €
<b>Danse de salon</b>	Personne seule		90 €
	Couple		150 €

Le Maire précise que tous les autres tarifs en vigueur (gîte, musée, foires ...) ne subissent aucune modification.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 4 – Michel Gary, Érick Granier, Florence Raynier, Véronique Galinier – ; Pour : 16), approuve le tableau des activités pour la saison 2017/2018 et les tarifs qui leurs sont applicables.

## 11 - Camping Municipal – détermination du montant de la caution pour la mise à disposition de badges

L'accès au camping, en dehors des horaires d'ouverture, n'est désormais autorisé qu'aux résidents détenteurs d'un badge permettant d'actionner la barrière qui vient d'être installée.

La remise des badges sera conditionnée au paiement d'une caution, dont il s'agit de fixer le montant.

La somme de 20 € est proposée et soumise à l'approbation du Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

## 12 - Cession d'un terrain à un particulier

Un particulier propose de nous acheter une parcelle de terrain, cadastrée section A n°70, d'une contenance de 1 930 m<sup>2</sup>, au prix de 1 500 €.

Invité à se prononcer sur cette cession, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité, moyennant le paiement de la somme de 1 500 €.

## 13 - Adhésion à l'association CAMINS

L'association, qui promeut les chemins anciens du Minervois, et qui a déjà travaillé sur Capestang, propose à la commune d'adhérer à son objet, à hauteur de 100 € pour l'année 2017.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion à l'association CAMINS, pour un montant de 100 €.

## 14 - Rapports Annuels 2016 du Délégué sur les services publics d'eau potable et d'assainissement

Le Maire donne lecture des principaux indicateurs des deux rapports :

EAU POTABLE		EAUX USÉES	
Tarif (base 120 m3)	2.113 € TTC/m3	Tarif (base 120 m3)	2.01517 € TTC/m3
Conformité des analyses	100 %	Linéaire de réseau	20.9 km
Rendement du réseau	90.9 %	Clients desservis	1 625
Taux d'impayés	1.77 %	Cubage traité	191 000 m3
Clients desservis	1 692	Interventions	13
Réparations sur le réseau	2		
Cubage facturé	147 804 m3		

Il précise également que la totalité des deux rapports est disponible en mairie, et soumet les deux rapports au vote, qui sont approuvés à l'unanimité.

## 15 - Compte rendu des décisions du Maire

Le Maire énumère les décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- Désignation des membres non élus du jury de concours pour la gendarmerie – (027/2017)
- Attribution du marché pour le lot 2 - travaux d'urgence collégiale - 6 240 € HT – (028/2017)
- Attribution du marché pour l'isolation acoustique des salles de restauration scolaire – 16 587.46 € HT – (029/2017)
- Attribution du marché une mission de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé – Parking de l'ancien hôpital – 1 789 € HT – (030/2017)
- Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation des contrats d'assurance – 1 990 € HT - (031/2017)
- Bail de location Mme MEYER – (032/2017)
- Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière technique, juridique, administrative et financière pour le lotissement les Cagnes – 85 646.41 € HT – (033/2017)
- Attribution marché pour la réhabilitation de la façade de la salle de football – 9 099.50 € HT – (034/2017)
- Convention avec l'école de musique intercommunale – (035/2017)
- Attribution du marché pour l'acquisition d'un défibrillateur – 1 419 € HT – (036/2017)
- Attribution du marché pour la mise en place d'un sol souple dans la cantine scolaire – 6 635 € HT – (037/2017)
- Attribution du marché pour la restauration des lustres en place dans la collégiale – 7 750 € HT – (038/2017)
- Attribution du marché pour la réfection des enrobés du stade – 16 126.10 € HT – (039/2017)
- Attribution du marché pour l'extension des anciens vestiaires – 21 434.73 € HT – (040/2017)

## 16 - Questions diverses

• Budget de l'eau – Décision Modificative n°1 : suite au dépassement constaté sur le chapitre 65 du budget de l'eau, il est proposé d'effectuer un virement de crédit de 1 500 €, du c/622 sur le c/658, sans que cela ne modifie l'équilibre du budget.

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

• Extension du périmètre de l'ASA des irrigants d'Ensérune : l'accord de la commune sur cette extension, notifié par courrier à l'ASA, doit être formalisé par une délibération.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

• Association pour le don du sang : il est proposé de verser 150 € à cette association.

Le Conseil Municipal approuve ce versement à l'unanimité.

• Aire de lavage : la commune vient de recevoir l'accord des financeurs. Le projet va donc pouvoir être finalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20h05

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.06.2017

Le Maire,  
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,  
Pierre CUESTAS

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Jean-Michel CABROL

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS